

Application des recommandations de la vérificatrice générale

5.2

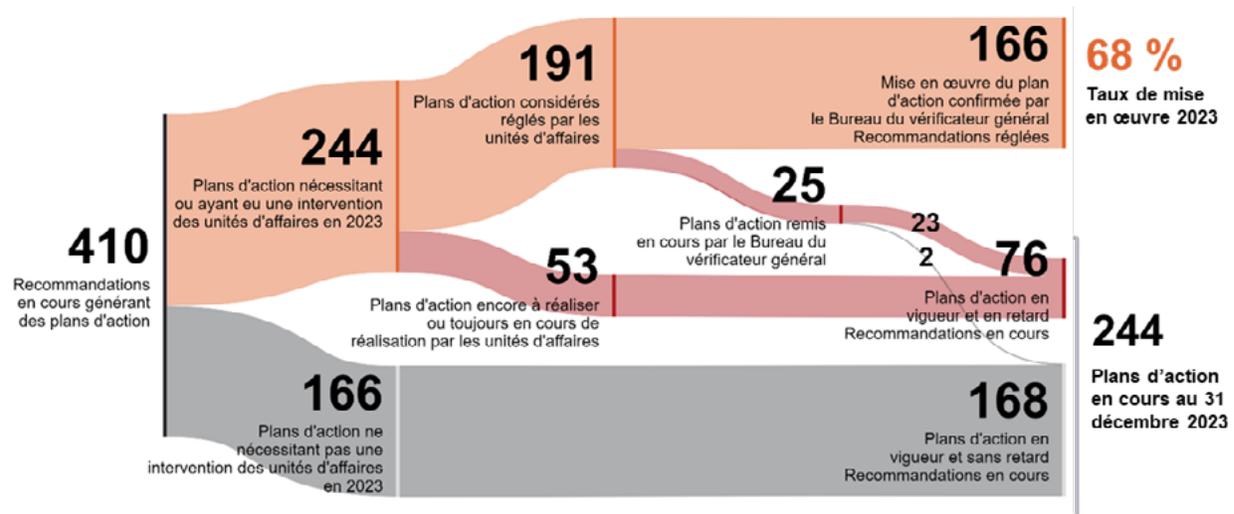
Rapport annuel 2023

Bureau du vérificateur général
de la Ville de Montréal

5.2. Application des recommandations de la vérificatrice générale

En 2023, le Bureau du vérificateur général (BVG) a confirmé la mise en œuvre complète et satisfaisante de 166 plans d'action que les unités d'affaires (UA) s'étaient engagées à réaliser pour corriger différentes lacunes évoquées dans des audits antérieurs. Considérant que les UA avaient jusqu'au 31 décembre 2023 pour mettre en œuvre 244 plans d'action (PA) selon les dates qu'elles s'étaient elles-mêmes fixées, le taux de mise en œuvre des recommandations pour l'année 2023 s'élève à **68 %**. Il s'agit ici d'une amélioration significative par rapport à l'année dernière où ce taux était de 57 %.

FIGURE 1 | TAUX DE MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS POUR 2023



Source: Figure produite par le Bureau du vérificateur général.

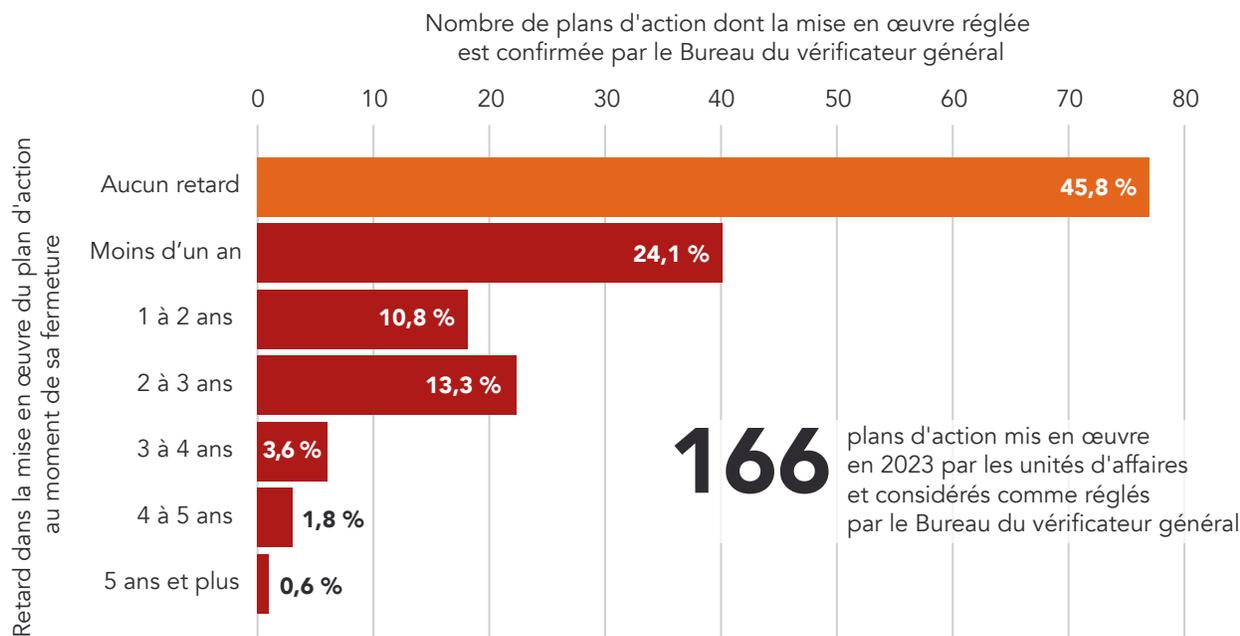
C'est ainsi que sur les 244 PA que devaient mettre en œuvre d'ici au 31 décembre 2023 les UA (incluant 15 PA dus après cette date, mais qu'elles considéraient déjà avoir mis en œuvre), 191 étaient considérés comme réalisés par les UA. Le BVG en a remis en cours de réalisation 25 PA (incluant 2 qui n'étaient pas dus au 31 décembre 2023) (figure 1).

Parmi les 166 PA que le BVG a considérés comme étant effectivement mis en œuvre adéquatement et complétés par les UA, un peu moins de la moitié (45,8 %) ne présentaient pas de retard par rapport à la date d'implantation qu'avait proposée l'UA (graphique 1).

Au 31 décembre 2023, la Ville avait encore 244 PA à mettre en œuvre dont 69 % n'étaient pas en retard par rapport à la date d'implantation (graphique 2). Ce nombre de recommandations à mettre en œuvre est légèrement sous-évalué étant donné que des PA pour un audit réalisé en 2022 n'étaient pas encore reçus au 31 décembre 2023.

GRAPHIQUE 1

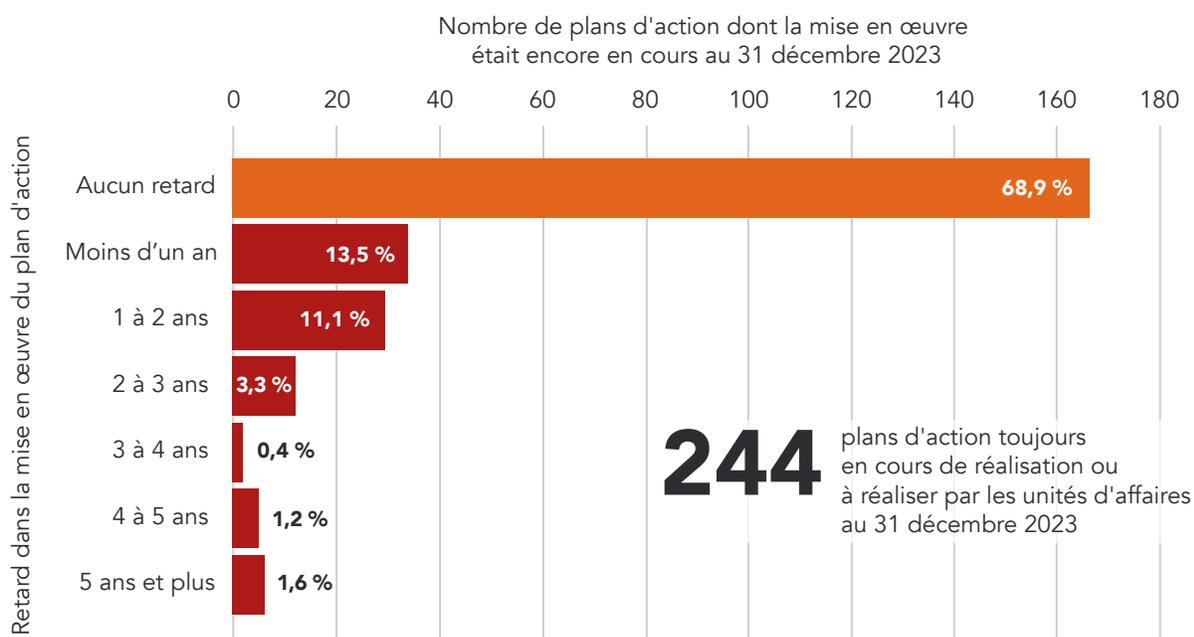
RÉPARTITION DES RECOMMANDATIONS MISES EN APPLICATION EN 2023 EN FONCTION DU RETARD PAR RAPPORT À LA DATE D'IMPLANTATION PRÉVUE PAR L'UNITÉ D'AFFAIRES POUR LA RÉALISATION DE LEURS PLANS D'ACTION



Source: Graphique produit par le Bureau du vérificateur général.

GRAPHIQUE 2

RÉPARTITION DES RECOMMANDATIONS EN COURS D'APPLICATION SELON LEUR RETARD PAR RAPPORT À LA DATE D'IMPLANTATION PRÉVUE AU PLAN D'ACTION



Source: Graphique produit par le Bureau du vérificateur général.

5.2. Application des recommandations de la vérificatrice générale

En janvier 2023, nous avons sollicité 15 UA responsables de 67 PA dont la mise en œuvre présentait un retard de 1 à 3 ans par rapport à la date d'implantation qu'elles s'étaient fixée. Nous leur avons demandé de valider la pertinence de leur PA, voire de les ajuster, et de revoir une date d'implantation future pour leur réalisation complète. C'est ainsi que 20 dates d'implantation ont été repoussées, soit 13 en 2023, 5 en 2024 et 2 en 2027. Ces nouvelles dates ont été prises en considération dans notre analyse au 31 décembre 2023. Ceci mettait fin à un exercice entrepris en novembre 2021 visant à donner de l'oxygène aux UA dans la réalisation et la mise en œuvre de PA qui présentaient des retards significatifs par rapport aux dates d'implantation qu'elles s'étaient initialement fixées.

Ainsi, pour une 3^e année consécutive, le taux de mise en œuvre des PA par les UA est en progression. Il est passé de 47,1 % en 2021 à 68 % en 2023. Il s'agit ici d'une situation très encourageante. Les efforts mis de l'avant autant par la Ville que par le BVG depuis plus de 2 ans donnent des résultats positifs.

Afin de poursuivre sur cette lancée, le BVG a décidé en 2023 de fournir trimestriellement, à la Direction générale de la Ville et ses Directions générales adjointes, un portrait de l'état d'avancement de la mise en œuvre des PA par les UA. De la sorte, les Directions générales adjointes sont en mesure d'apprécier la performance de chaque UA relevant d'elles et d'intervenir, si besoin il y a, auprès de celles présentant des enjeux ou des difficultés dans la mise en œuvre de certains PA. Un tel travail de collaboration s'appuyant sur des indicateurs de performance partagés entre toutes les parties ne peut qu'améliorer la mise en œuvre des PA dans le futur.

